

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 6 avril 2017 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 13 avril 2017

ORDRE DU JOUR

- **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 MARS 2017.**
- **2 – SUBVENTIONS SOCIALES 2017.**
- **3 – SUBVENTIONS CULTURELLES 2017.**
- **4 – SUBVENTIONS SPORTIVES 2017.**
- **5 – GARANTIE D'EMPRUNTS ALLIAGE HABITAT RUE DE LA BOURBRE / RECTIFICATION.**
- **6 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS / REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.**
- **7 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 13 avril, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, DURAND, BELMELIANI, MME BRISSAUD, M. CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, MM. LAURE, MAZABRARD, MME NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	M. SBAFFE.
	MME MARCHAND	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME BAZ	A	M. REYNAUD.
	M. CASTOR	A	M. GRIS.
	MME BALLANDRAS	A	M. MAZABRARD.
	M. ROCHER	A	M. PATICHOUD.

EXCUSE: M. ARIAS.

SECRETARE DE SEANCE : MME. BRISSAUD.

- **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 MARS 2017.**

Le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 18 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – SUBVENTIONS SOCIALES 2017.**

En préambule, Madame CHINCHOLE Adjointe en charge des Affaires Sociales rappelle le principe d'attribution des subventions, à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1,4 % qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2017 pourra être décidée.

Ceci étant précisé, Madame CHINCHOLE présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2017 aux différents organismes à caractère social. Le montant est de 16.233 € (hors subvention versée au C.C.A.S par la commune, à savoir 40.000 €).

La subvention à l'association GALI est comprise dans ce montant, sachant qu'elle a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 mars dernier à hauteur de 4.200 €.

Madame CHINCHOLE rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2016) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur IMBERDISSE fait remarquer que la commune participe en outre à certains frais annexes, tel que le goûter offert pour le TELETHON.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 28

Pour : 28

- **3 – SUBVENTIONS CULTURELLES 2017.**

En préambule, Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint en charge des Affaires Culturelles rappelle le principe d'attribution des subventions, à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1,4 % qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2017 pourra être décidée.

Ceci étant précisé, Monsieur REYNAUD présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2017 aux différents organismes à caractère culturel dont le montant est de 4.229 €.

La subvention prévue pour « Les Gris Sonnants » sera votée pour principe, en attente de vérification de ses activités. Dans l'hypothèse où l'association serait « en sommeil », la subvention ne sera pas versée et retirée du tableau des subventions à caractère culturel.

Monsieur REYNAUD rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2016) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28

Pour : 28

- **4 – SUBVENTIONS SPORTIVES 2017.**

En préambule, Monsieur BELMELIANI Conseiller délégué en charge des Affaires Sportives rappelle le principe d'attribution des subventions, à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1,4 % qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2017 pourra être décidée.

Ceci étant précisé, Monsieur BELMELIANI présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2017 aux différents organismes à caractère sportif dont le montant est de 8.457 €.

Monsieur BELMELIANI rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2016) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Il précise également que la commune met à disposition de nombreuses salles et infrastructures, sans que le coût qui en résulte soit imputé aux associations. En cela, il rappelle le principe de gratuité appliqué par la municipalité.

Monsieur MICHALLET demande s'il existe une différence entre les activités du SOPCC Gymnastique de Pont de Chérury et la Gymnastique Volontaire de Tignieu Jameyzieu.

Monsieur le Maire lui répond que l'association de Pont de Chérury s'adresse surtout aux enfants. Celle de Tignieu Jameyzieu dispense ses cours aux adultes principalement. Monsieur BELMELIANI précise que certains cours s'adressent aussi aux enfants, mais dans le cadre d'une gymnastique « douce ».

Dans la même approche, Monsieur IMBERDISSE rappelle que le Cyclotourisme de Pont de Chérury accompagne les enfants des écoles La Plaine.

Monsieur MAZABRARD demande si la subvention « à minima » votée par le Conseil en 2016 s'applique uniquement pour les associations de Tignieu Jameyzieu ou pour toutes les associations subventionnées.

Monsieur le Maire et Monsieur REYNAUD lui confirment que cette subvention « à minima » ne s'adresse qu'aux associations de la commune.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **5 – GARANTIE D'EMPRUNTS ALLIADE HABITAT RUE DE LA BOURBRE / RECTIFICATION.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 22 septembre 2016 par laquelle une garantie d'emprunt avait été accordée à ALLIADE HABITAT pour la réalisation d'un programme immobilier de sept logements sociaux rue de la Bourbre (5 PLUS et 2 PLAI).

Par courrier électronique du 16 mars 2017, ALLIADE HABITAT nous a demandé de reprendre une nouvelle délibération au motif que le montant des emprunts contractés par cet organisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est inférieur au montant mentionné dans la délibération précitée.

Le montant réel des emprunts contractés est de 942.196 € alors que le montant garanti par la délibération du 22 septembre 2016 était de 1.133.885 €.

Monsieur le Maire précise que la garantie demandée à la commune est de 40 % ; les 60 % restants étant supportés par le département et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné à hauteur de 30 % chacun.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

- **6 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS / REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de sept délégués du conseil municipal et de sept membres extérieurs représentant les associations de personnes handicapées, les associations familiales, les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de personnes retraitées.

Suite à la démission de Madame Lucie PEYSSON de son poste de conseillère municipale, il convient de la remplacer également au sein du conseil d'administration du CCAS dont elle était membre.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Madeleine LAMBERT.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Conseil passe au vote.

Votants : 28 Pour : 28

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Bilan des TAP a été effectué le 6 avril. La participation est de 83% des élèves scolarisés. La gratuité est maintenue pour l'année scolaire 2017/2018.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

-Le Conseil Municipal Enfants a travaillé sur la réalisation et la diffusion au sein des écoles Village et Plaine, d'un document sur la sécurité (port du casque en vélo, respect des feux tricolores et de la priorité etc....).

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Les travaux de la rue de Bourgoin entrent dans une phase plus complexe (intersection rue de la Rivière et rue du Montay).

BATIMENTS (André PAVIET SALOMON).

-Les travaux d'extension de la mairie côté Sud avancent normalement et les délais devraient être tenus.

-Il en est de même pour la Maison de Santé qui devrait ouvrir fin juin ou début juillet 2017.

SYNDICAT SMND (Gilbert POMMET).

-Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a passé une convention avec la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné pour la collecte des déchets ménagers en 2017.

SYNDICAT CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE (Marie-Christine CHINCHOLE).

-Le budget 2017 a été voté, ainsi que des travaux de mise aux normes de l'accueil (sécurité et confidentialité).

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Les panneaux « Voisins Vigilants » ont été posés aux entrées de la commune.

-La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a voté ses budgets 2017. Il est également prévu la création d'une aire de grand passage (50 à 200 caravanes) pour les Gens du Voyage.

-Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de visiter le site de traitement des déchets ménagers à Bourgoin Jallieu. Un contact sera pris avec le SITOM.

-Monsieur Nicolas GRIS sera le représentant de la Municipalité auprès du monde agricole. Cette désignation fait suite à une demande des agriculteurs de la commune d'avoir un référent au sein des élus municipaux.

-Le salon de la Transition Energétique s'est tenu le 6 avril 2017 à Grenoble, sous l'égide du Syndicat Energies de l'Isère.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

Madame NIZOT fait remarquer que les services postaux ne délivrent plus de courrier aux riverains de la rue de Bourgoin, compte tenu des travaux en cours.

-Monsieur le Maire lui répond que la mairie a informé les riverains des consignes données par les services postaux, à savoir que leur courrier peut être récupéré au bureau de Letrat.

FIN DES DEBATS : 19 heures 48.